

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Bérengère BASTIDE et Raoul L'HERMINIER, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton des VANS lors de la Commission Permanente du 6 juin 2016 :

1 500 € au profit de l'association Ardèche Slackline basée aux assions, au titre de l'appel à projets « Citoyens, moi aussi », centré sur l'engagement et le soutien aux initiatives ayant une utilité sociale, portées par les jeunes,

2 075 € répartis en faveur des collèges Léonce Vieljeux des Vans et Vallée de la Beaume à Joyeuse, au titre de l'équipement en matériel pédagogique des collèges publics,

3000 € versés en faveur de l'association La boule joyeuse, au titre de l'aide aux équipes sportives de haut niveau amateur,

3 200 € répartis en faveur de 9 associations ou communes du canton, au titre du fonds d'encouragement aux initiatives locales,

110 250 € versés à la commune de Chandolas au titre de l'aide du Département en accompagnement des travaux d'aménagement de traverse d'agglomération,

10 100 € versés à la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes dans le cadre des actions inscrites dans les conventions Ardèche Nature des sites ENS,

3 000 € attribués à l'association « La ruche aux livres » aux Vans, au titre du dispositif d'intervention en faveur des structures culturelles,

50 000 € en faveur de la commune de Beaumont au titre du dispositif Ardèche durable pour la construction de trois maisons écologiques destinées à la location.